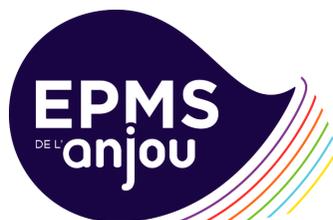




**M.A.S. de l'Oudon**  
**Service E.M.R.**  
Rue du Rocher  
49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU

Tél. : 02 41 94 92 00  
*(secrétariat de la MAS de l'Oudon)*  
Port. : 06 49 89 13 86  
emr@edla.fr

Permanences :  
le lundi après-midi de 14h à 17h  
les mardi et jeudi de 9h à 16h30.



**EPMS**  
DE L'**anjou**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
MÉDICO-SOCIAL

Route de Segré  
POUANCÉ  
49420 OMBRÉE D'ANJOU

Tél. : 02 41 92 60 28  
Fax : 02 41 92 40 28  
secretariat.general@edla.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
MÉDICO-SOCIAL

# LIVRET D'ACCUEIL

## Équipe Mobile Ressource de l'EPMS de l'Anjou



## SOMMAIRE

### I- Le mot de la directrice

### II-Présentation de L'EPMS de l'Anjou

### III- Présentation de l'Equipe Mobile Ressource (E.M.R.)

### IV- Comment être accompagné par le service ?

- Votre admission
- Votre accompagnement :
  - 1) Signature des documents de prise en charge
  - 2) Phase d'observation et d'évaluation
  - 3) C'est quoi un Projet d'Intervention ?
  - 4) Comment est-il mis en place ?
  - 5) Quelle est la spécificité de l'EMR ?
  - 6) Financement
  - 7) Confidentialité et accès à votre dossier
  - 8) Sortie du service

### V-Comment contacter l'EMR ?

### VI- Informations et recours

- Dispositifs d'alerte et d'assistance
- Personne de confiance

### VII - Plan d'accès

### VIII - Lexique



### Annexes jointes au livret :

- Règlement de fonctionnement de l'EMR
- Charte des droits et libertés de la personne
- Notice d'information relative à la personne de confiance

## Note:

## I - Le mot de la Directrice

Bienvenue à l'EPMS de l'Anjou !

Madame, Monsieur,

L'EPMS de l'Anjou s'inscrit dans les valeurs du service public d'intérêt général, d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et de neutralité afin de répondre au plus prêt des besoins du public accueilli, en lien avec les politiques publiques.

L'EPMS se réfère aussi à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et c'est au nom du Conseil d'Administration, des professionnels de l'Établissement public social et médico-social que j'ai le plaisir de vous accueillir.

Ce livret d'accueil a pour but de vous présenter l'Équipe Mobile ressource (E.M.R.).

Il vient compléter le règlement de fonctionnement de l'E.M.R. ainsi que le document individuel de prise en charge.

L'E.M.R. a pour vocation à vous aider dans la construction de votre parcours de vie. Elle part nécessairement de vos souhaits et besoins afin de vous accompagner dans vos démarches d'autonomisation.

Ensemble, avec les professionnels de l'EPMS de l'Anjou et nos partenaires, nous essaierons de vous rendre accessibles tous les services auxquels vous pouvez prétendre, principalement, en matière de logement, de soins, de vie sociale et familiale, de travail et de formation, de culture et de loisirs.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez.

Solène MANSOURI  
Directrice

## VIII - Lexique :

**E.M.R. : Equipe Mobile Ressource**

**P.I. :Projet d'Intervention**

**M.A.S. : Maison d'Accueil Spécialisée**

**F.O. : Foyer Occupationnel**

**S.E.S.S.A.D. : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile**

**S.I.P.F.P. : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnel**

**S.A.V.S. : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**

**C.D.A.P.H. : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

**D.I.P.E.C. : Document Individuel de Prise En Charge**

**A.R.S. : Agence Régional de Santé**

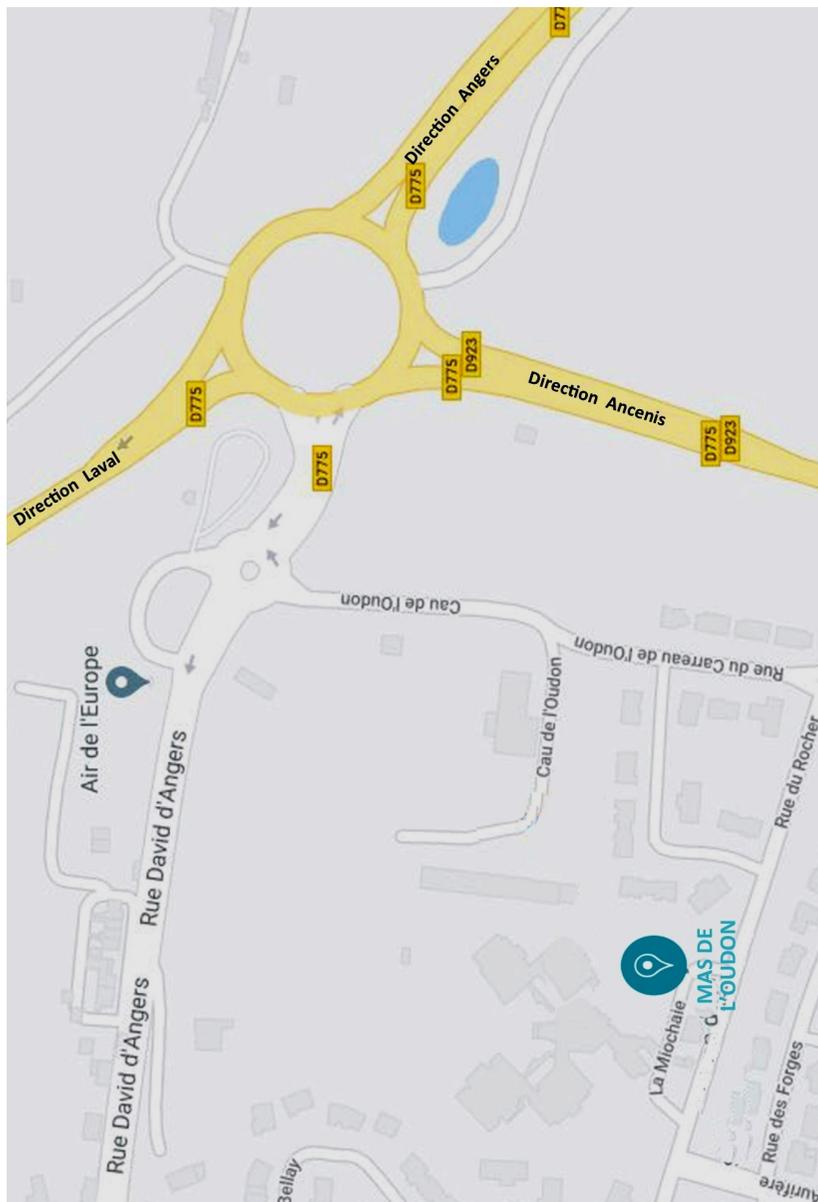
**A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural**

**PCH: Prestation de Compensation du Handicap**

**C.A.F. : Caisse d'Allocation Familiale**

**C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale**

## VII - Plan d'accès à l'E.M.R. de L'Anjou

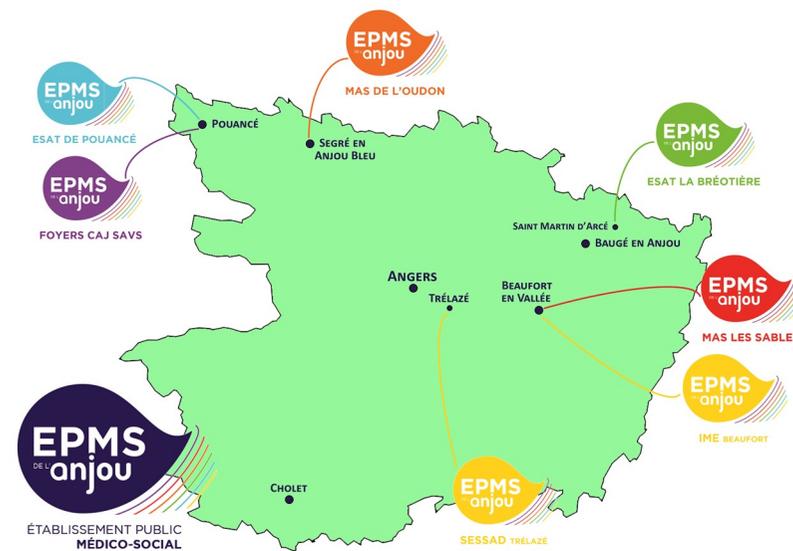


## II - Présentation de l'EPMS de L'Anjou

L'EPMS de l'Anjou est un établissement public social et médico-social autonome relevant de la fonction publique hospitalière. Il s'est développé progressivement et se compose aujourd'hui de 10 services répartis sur le département.

Il comprend : un Foyer de Vie, un Centre d'Accueil de Jour, deux Maisons d'Accueil Spécialisées dont la MAS de l'Oudon, deux Etablissements et Service d'Aide par le Travail, un SESSAD pro, un SIPFP ainsi que d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

L'EMR est un service crée en janvier 2020 rattaché à la MAS de l'Oudon.



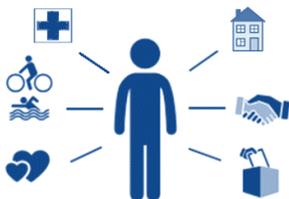
### III – Présentation de l’E.M.R.

L’E.M.R. accompagne des adultes handicapés avec troubles du spectre autistique, polyhandicap, ou troubles psychiques vivant à domicile ou au sein d’une structure. Elle contribue à la réalisation du projet de vie des personnes par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels et facilite l’accès à l’ensemble des services offerts par la collectivité.

Ses activités interviennent dans le domaine individuel et social, et se fixent comme objectifs :

- **d’évaluer** les capacités de la personne à pouvoir vivre à domicile ou en logement autonome.

- **d’accompagner** de manière à favoriser un maintien à domicile



- **de privilégier** la mise en place de prestations de proximité
- **d’encourager** la prise d’initiatives pour affiner les capacités individuelles.
- **de favoriser** l’intégration et lutter contre les discriminations
- **de faciliter** la participation des familles chaque fois que cela est possible

Différents outils sont proposés pour réaliser l’évaluation des capacités des personnes à pouvoir mieux vivre à domicile ou en logement autonome, notamment avec la mise à disposition de « *studio-test* » au sein de la MAS de l’Oudon.

### VI - Information et recours

#### Dispositifs d’alerte et d’assistance :

- Le numéro d’alerte en cas de situation de maltraitance ou de danger est :

**3977**

(alerte maltraitance).

Lors de l’admission, une information est dispensée aux usagers et représentants légaux concernant leurs droits auprès des médiateurs nommés conjointement par le Préfet du département et le Président du Conseil Départemental.

En cas de litige dans l’interprétation du règlement, ou dans l’application de ses dispositions, les usagers et/ou leurs représentants légaux peuvent avoir recours aux compétences des personnes qualifiées stipulées dans le décret n° 2003-1094 du 14 Novembre 2003 et dont la liste est disponible à l’Agence Régionale de Santé.

#### La personne de confiance :

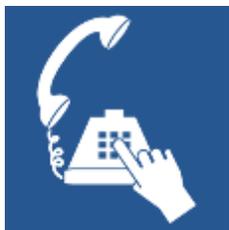
Vous pouvez désigner une personne de confiance (ami, proche, un membre de votre famille), qui pourra vous assister dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions. Un courrier type annexé au livret d’accueil vous permettra de rendre officiel ce souhait. Pour vous accompagner dans cette démarche les professionnels de l’EMR dispose de document explicatifs adapté en **FALC**.

## V - Comment contacter l'EMR ?

L'EMR est un service de semaine ouvert les **lundi de 14h à 17h, les mardi et jeudi de 9h à 16h30.**

Une permanence téléphonique est possible par le biais du standard de la MAS de l'Oudon à SEGRÉ du lundi au vendredi au :

**02 41 94 92 00**



Par mail :  
**[emr@edla.fr](mailto:emr@edla.fr)**



**L'E.M.R. est composé d'une équipe dynamique et souriante pour vous accompagner !!**



*De gauche à droite:*

*Mme GIRARD Adèle (Ergothérapeute),  
Mme PINON Sylvie (Infirmière),  
Mme CHAUVEAU Céline (Psychologue),  
Mme REPUSSARD Thierry (Cadre Socio-Educatif),  
Mme DEMOTA Elodie (Educatrice Spécialisée).*

## IV - Comment être accompagné par le service ?

### **Votre admission :**

1°) Vous prenez contact auprès de l'EMR par téléphone, mail ou voie postale.

2°) Vous rencontrez le chef de service et un membre de l'équipe mobile. A cette occasion nous recueillerons votre demande et/ou celle de votre entourage.

3°) Votre dossier sera étudié par l'équipe puis validé en fonction de vos attentes et des capacités du service à y répondre.

*(Document remis : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, la Charte des droits et libertés de la personne accueillie).*

**Bienvenue !!!**



### **7°) Confidentialité et accès au dossier:**

Vous avez accès à l'ensemble de votre dossier, pour ce faire, il vous (ou votre représentant légal) suffira de faire une demande par écrit auprès de notre service.



Dans le cadre de votre accompagnement vous acceptez que les professionnels de l'EMR et les différents prestataires intervenant auprès de vous échangent toute information nécessaire à votre suivi. En cas de désaccord merci de nous le signaler.

### **8) Sortie du service :**

Votre accompagnement prend fin :

- À votre demande et/ou de votre représentant légal ;
- À la demande de l'EMR ;
- Quand il y a une orientation, vous concernant, vers une autre structure.



### **5) Quelle est la spécificité de l'EMR?**

En fonction de votre projet, l'EMR vous offre la possibilité de faire l'expérience de vivre seul dans un logement fonctionnel et entièrement équipé au sein de notre "studio-test".



### **6) Financement:**

Les interventions des prestataires mobilisés seront à votre charge cependant leur financement pourra entrer dans le cadre de plusieurs aides:

- Prestation de compensation,
- aide sociale,
- CAF,
- mutuelle,
- CCAS,
- etc...



### **Votre accompagnement :**

#### **1) Signature des documents de prise en charge**

La prise en charge par l'E.M.R. démarre avec la signature de différents documents par vous-même et/ou votre représentant légal:

- le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) ou le contrat de séjour pour un accueil en studio test.



#### **2) Phase d'observation et d'évaluation**

Durant les trois premiers mois, l'équipe de l'E.M.R. vous rencontrera régulièrement et établira avec vous un bilan concernant votre santé, vos capacités d'autonomie au quotidien et votre participation à la vie dans la société. Un projet d'intervention sera ensuite rédigé.



### **3) Votre Projet d'Intervention**

*C'est quoi ?*

C'est un document co-construit entre vous et l'équipe, qui définira les prestations à mettre en place répondant à vos besoins et attentes.



Des rencontres régulières seront mises en place afin de réajuster votre accompagnement en fonction de l'évolution de vos besoins. Vous validerez les modifications apportées au Projet d'Intervention en le co-signant.

### **4) Comment est-il mis en place ?**

L'EMR sera chargé de coordonner les prestataires interagissant auprès de vous et de vous proposer de nouvelles interventions par le biais de partenaires extérieurs (par exemple: vous avez besoin d'un accompagnement à la toilette, nous interpellons l'ADMR de proximité afin d'organiser son intervention à votre domicile).

